



Les vœux 2019 de l'ASL

L'Association des Sciences du Langage vous souhaite une bonne année 2019, santé, bonheur, réussite. Elle vous souhaite de vous épanouir dans votre métier et espère que tous ceux qui subissent la précarité trouveront enfin la sécurité de l'emploi. Comme l'an passé, elle formule le vœu que l'Enseignement supérieur et la Recherche publique connaissent une augmentation de leurs capacités d'accueil, d'encadrement des étudiants, de leurs fonds propres pour mener à bien leurs missions au jour le jour et améliorer la situation des personnels.

Ce début d'année civile coïncide avec le renouvellement de votre adhésion à l'ASL pour 2019. Voici quelques informations sur nos activités récentes et celles à venir, du moins en ce mois de janvier. Les Actes de notre colloque 2017, *Les sciences du langage et la question de l'interprétation (aujourd'hui)*, (qui s'était tenu à Paris 3 en décembre 2017¹), paraissent ces jours dans la collection des **Actes de l'ASL, chez Lambert-Lucas**, sous le même titre. Merci aux éditeurs scientifiques chargés de mener à bien ce travail (Guy Achard-Bayle, Maximilien Guérin, Georges Kleiber et Marina Krylyschin), à l'aide du comité de lecture qu'ils ont constitué ! Nous vous enverrons dans un fichier séparé le flyer du volume, avec le résumé de l'ouvrage accompagné de sa table des matières.

Comme nous nous y étions engagés après le succès de la conférence-débat avec Laurence Rosier, l'an passé, nous avons prolongé les discussions sur l'écriture inclusive avec la rédaction d'un dossier, *Inclusion(s) et écriture inclusive*. Vous trouverez le résultat de ce travail, co-dirigé par Alain Rabatel et Laurence Rosier, dans le numéro 11-2 de la revue *Le Discours et la Langue*, à paraître à l'automne 2019. Nous reviendrons sur cette livraison, marquée par l'originalité du regard politique sur le domaine.

Enfin, ce mois de janvier sera aussi l'occasion de témoigner de l'importance de l'ASL, qui, rappelons-le, rassemble des linguistes de différentes opinions, dont les expertises peuvent éclairer les débats en cours, autour d'objets théoriques qui croisent des enjeux de société. Ainsi, le vendredi 25 janvier, nous vous convions à une **conférence-débat avec Bernard Cerquiglini** (Université de Paris 7), **sur le thème : *Réflexions sur une exception française : l'Académie française et la parité dans la langue***. Ce sera à 14h30, à Paris 3, 46 rue Saint-Jacques, salle V. Ce sera l'occasion de boucler provisoirement le cycle de réflexion amorcé en janvier 2018. Certains se rappelleront que cette conférence-débat devait être à deux voix. Hélas, notre collègue Danièle Sallenave, membre de l'Académie française, n'a pu se libérer pour janvier.

¹ Voir le programme et les résumés des interventions sur le site de l'ASL, www.assoc-asl.net

Association des
Sciences du Langage
Siège social : case
7002, Université
Paris-Diderot - Paris
7, 5-7 rue Watt, 75205
Paris cedex 13
Adresse postale :
Aude Grezka- LIPN/
Université Paris 13 –
99 avenue Jean-
Baptiste Clément F-
93430 Villetaneuse

site@assoc-asl.net

www.assoc-asl.net/

C'est bien dommage, mais les lecteurs pourront se consoler avec la lecture de son dernier ouvrage, *L'Églantine et le muguet*, assurément un grand livre politique à lire !

Ce même jour, à 17h, l'ASL tiendra son Assemblée générale, ordinaire. Le bureau actuel voudrait vous convaincre de l'intérêt d'habiter une maison commune, par-delà les appartenances à des réseaux de recherche ou des relations plus sectorielles. Nous avons besoin de vous, de tous. Des jeunes collègues comme des plus anciens et des plus installés, de ceux qui nous suivent, y compris de l'étranger, sur les réseaux. C'est bien de liker ce que fait l'ASL, mais c'est encore mieux d'adhérer ! Donc, merci de remplir sans attendre le formulaire ci-joint, et rendez-vous au 25 janvier 2019 !

Alain Rabatel, président de l'ASL



Bulletin d'adhésion

NOM (en majuscules) : Prénom :

NOUVELLE ADHÉSION RENOUELEMENT AVEC MODIFICATIONS RENOUELEMENT SANS MODIFICATIONS

STATUT PROFESSIONNEL :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> ATER (Attaché Temporaire) | <input type="checkbox"/> IE (Ingénieur d'Études) | <input type="checkbox"/> PR (Professeur des Universités) |
| <input type="checkbox"/> CA (Chercheur Associé) | <input type="checkbox"/> IR (Ingénieur de Recherche) | <input type="checkbox"/> PRAG/PRCE (Agrégé ou Certifié) |
| <input type="checkbox"/> CR (Chargé de Recherche CNRS) | <input type="checkbox"/> MC (Maître de Conférences) | <input type="checkbox"/> PRE (Professeur Émérite) |
| <input type="checkbox"/> DOC (Doctorant) | <input type="checkbox"/> MC-HDR (MC Habilité) | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : |
| <input type="checkbox"/> DR (Directeur de Recherche CNRS) | <input type="checkbox"/> PA (Professeur Associé) | |

ANCRAGE INSTITUTIONNEL :

LABORATOIRE /
CENTRE DE RECHERCHE :

ADRESSE (à laquelle vous
recevrez le courrier) :

TELEPHONE PROFESSIONNEL : COURRIEL PROFESSIONNEL :

DOMAINES D'INTÉRÊT OU DE RECHERCHE (5 mots clés maximum) :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (cochez la case correspondante) :

- | | | |
|--|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> Membre actif | – Union européenne : | 30 € |
| <input type="checkbox"/> | – hors Union européenne : | 36 € |
| <input type="checkbox"/> Membre doctorant : | (joindre une photocopie de la carte d'étudiant) | 10 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités : | | 40 € |
| <input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur : | (montant au moins double de la cotisation « actif ») | ... € |

Total réglé pour l'année €
(Annuaire des adhérents de l'ASL et Buscifa-Infos) :

Le règlement (par chèque à l'ordre de l'ASL) est à envoyer à l'adresse postale suivante :

MALIKA TEMMAR – Secrétaire générale adjointe de l'ASL
46 rue Basfroi – 75011 Paris

Pour effectuer un virement depuis l'étranger, contacter la trésorière : malory.leclere@univ-paris3.fr

Pour adhérer en ligne : www.assoc-asl.net

Acceptez-vous que les renseignements ci-dessus figurent :

- dans l'annuaire électronique consultable sur le site Internet de l'ASL ? OUI NON

N.B. À la différence des notices individuelles de l'annuaire papier, celles de l'annuaire électronique ne mentionnent ni les adresses ni les numéros de téléphone. Elles comportent en revanche les références de **5 publications** (liste à adresser par courriel ainsi que le lien vers votre page personnelle: assoc.asl@gmail.com).

Date :

Signature (rendue obligatoire par la loi Informatique et Libertés) :